

Réf. de la DGS : D 22-014206

Paris, le **29 JUIN 2022**

La Secrétaire générale des ministères
chargés des affaires sociales, par intérim

Le Directeur général de la santé

La Directrice générale de l'Agence de la
biomédecine

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs
généraux des agences régionales de santé

OBJET : Plans ministériels pour la greffe et la procréation

PJ : Fiche présentant les objectifs de la région à atteindre en matière de prélèvement et de greffe
d'organes

Notice explicative

Le 15 mars dernier, le ministère des solidarités et de la santé a rendu publics trois nouveaux plans ministériels, l'un concernant le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus, l'autre le prélèvement et la greffe de cellules souches hématopoïétiques et le dernier la procréation, l'embryologie et la génétique humaines.

Si ces trois plans visent, chacun, à répondre à des enjeux spécifiques de santé publique, ils ont en commun une ambition forte en matière de territorialisation et de collaboration avec les agences régionales de santé (ARS). Pour gagner en efficacité et répondre aux attentes des patients, les orientations définies à l'échelle nationale doivent impérativement être adaptées aux spécificités de chaque contexte local.

Dans ce but, les trois nouveaux plans ministériels prévoient, conformément aux conclusions d'un rapport rendu par l'inspection générale des affaires sociales le 2 juillet 2021, la désignation, dans chaque ARS, d'un référent « greffe d'organes, tissus et cellules » et d'un référent « procréation, embryologie et génétique humaines ».

Pour l'Agence de la biomédecine et pour les établissements autorisés à intervenir dans les domaines d'activité visés, chacun de ces référents, si possible médical, a vocation à être un interlocuteur et un partenaire, susceptible d'être mobilisé pour toute question d'intérêt régional concernant la greffe d'organes, tissus, cellules ou la procréation, l'embryologie et la génétique humaines.

Il sera notamment invité à participer au suivi des résultats d'activité, assuré par les services de l'Agence de la biomédecine, et à en organiser la revue dans le cadre de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, devant toutes les parties prenantes.

Il contribuera en outre à la co-construction d'objectifs et d'actions spécifiques à partir d'un diagnostic régional cohérent avec celui du projet régional de santé, permettant d'identifier les axes de travail prioritaires dans chaque zone. Pour ce faire, l'agence de biomédecine pourra notamment mettre à leur disposition des outils de pilotage et des éléments explicatifs des écarts entre régions et les accompagnera dans l'identification de leviers efficaces.

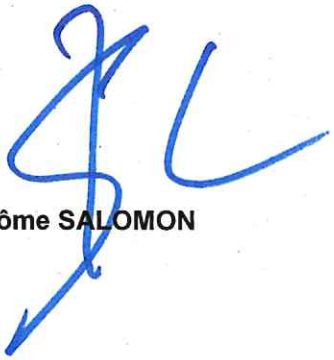
Eu égard à l'importance de ces référents pour une articulation optimale des objectifs et actions définis au niveau régional avec les orientations définies dans les plans nationaux, nous souhaitons qu'ils puissent être désignés rapidement. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer, d'ici le 8 juillet prochain, le nom d'un référent sur les questions « greffe d'organes, tissus, cellules » et « procréation, embryologie et génétique humaines ». Vos réponses pourront être adressées à l'adresse suivante : secretariat.dg@biomedecine.fr.

Sans attendre cette désignation, nous vous transmettons dès à présent les propositions d'objectifs régionaux en matière de prélèvement et de greffe d'organes préparés par l'Agence de la biomédecine, sous la forme de « *couloirs de croissance* ». Ces courbes déclinent, à l'échelon régional, les objectifs quantifiés fixés dans le cadre national par le nouveau plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus. L'Agence de la biomédecine se tient à la disposition de votre référent, pour engager une discussion sur la définition de vos objectifs régionaux.

Enfin, une fois en possession de la liste des référents que vous aurez désignés, l'Agence de la biomédecine leur proposera une réunion au début du mois de septembre afin de leur présenter les plans et de répondre aux éventuelles questions qu'ils se poseraient concernant leur rôle.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation et vous en remercions.

Le Directeur général de la santé



Jérôme SALOMON

La Secrétaire générale des ministères chargés
des affaires sociales, par intérim



Nicole DA COSTA

La Directrice générale de l'Agence de la biomédecine



Emmanuelle CORTOT-BOUCHER